

7.1.2015

A8-0058/9

Amendement 9

Ángela Vallina, Marina Albiol Guzmán, Sofia Sakorafa
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

Jarosław Wałęsa

Rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2013
2014/2159(INI)

A8-0058/2014

Proposition de résolution

Considérant P bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

P bis. considérant qu'en 2013, le Médiateur européen a reçu un nombre considérable de plaintes relatives à des conflits d'intérêts ou à des pratiques consistant en l'accession de hauts fonctionnaires à des emplois privés étroitement liés aux fonctions qu'ils occupaient dans le secteur public (pantouflage) et inversement; qu'il est de la plus haute importance que l'administration de l'Union adopte un comportement éthique exemplaire; qu'en ce sens, le Médiateur a publié les principes du service public et des lignes directrices en matière d'éthique; que plusieurs ONG soutiennent que la Commission européenne ne traite pas de manière appropriée les pratiques de pantouflage, qu'elles décrivent comme étant de nature systématique;

Or. en

Amendement 10

Ángela Vallina, Marina Albiol Guzmán, Sofia Sakorafa
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport**A8-0058/2014****Jarosław Wałęsa**

Rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2013
2014/2159(INI)

Proposition de résolution**Paragraphe 11***Proposition de résolution**Amendement*

11. **observe** que la grande majorité (64,3 %) des enquêtes ouvertes par le Médiateur en 2013 **concernaient** la Commission européenne; **reconnaît que la Commission est l'institution dont les décisions sont le plus susceptibles d'entraîner des conséquences directes pour les citoyens, pour les organisations de la société civile et pour les entreprises; comprend que la Commission soit par conséquent le principal objet du contrôle public;** remarque néanmoins avec inquiétude que la part des plaintes concernant la Commission est en hausse par rapport à 2012, où elle n'était que de 52,7 %; encourage la Médiatrice à examiner les raisons de cette hausse afin de contribuer à améliorer l'administration de la Commission et d'accroître ainsi la crédibilité des institutions de l'Union dans leur ensemble; invite la nouvelle Commission à prendre rapidement des mesures pour améliorer ses performances dans l'objectif de réduire le nombre de plaintes portées à son encontre;

11. **regrette** que la grande majorité (64,3 %) des enquêtes ouvertes par le Médiateur en 2013 **concernent** la Commission européenne; **critique le fait que la Commission européenne ait fait preuve, et continue de faire preuve, d'un manque de transparence, principalement en ce qui concerne des décisions d'importance majeure sur les politiques d'austérité qui affectent clairement les conditions de vie des citoyens et résidents européens;** remarque néanmoins avec inquiétude que la part des plaintes concernant la Commission est en hausse par rapport à 2012, où elle n'était que de 52,7 %; encourage la Médiatrice à examiner les raisons de cette hausse afin de contribuer à améliorer l'administration de la Commission et d'accroître ainsi la crédibilité des institutions de l'Union dans leur ensemble; invite la nouvelle Commission à prendre rapidement des mesures pour améliorer ses performances dans l'objectif de réduire le nombre de plaintes portées à son encontre;

Or. en

7.1.2015

A8-0058/11

Amendement 11

Ángela Vallina, Marina Albiol Guzmán, Sofia Sakorafa
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

Jarosław Wałęsa

Rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2013
2014/2159(INI)

A8-0058/2014

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. ***fait observer*** que la Médiatrice a ***présenté*** un rapport spécial au Parlement européen, ***qui portait sur l'absence de mise en place par Frontex d'un*** mécanisme lui permettant de traiter en son sein les recours des personnes qui affirment avoir vu leurs droits fondamentaux violés par cette agence; ne doute pas que ce rapport spécial fera l'objet d'un rapport que rédigera sa commission des pétitions en collaboration avec sa commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures;

Amendement

18. ***déplore le fait*** que la Médiatrice ***ait été contrainte de présenter*** un rapport spécial au Parlement européen, ***à la suite du refus de Frontex de mettre en place un*** mécanisme lui permettant de traiter en son sein les recours des personnes qui affirment avoir vu leurs droits fondamentaux violés par cette agence ***dans le cadre de la défense des frontières extérieures de l'Union européenne, ce qui constitue une violation flagrante par Frontex des droits de milliers de migrants et de demandeurs d'asile; signale que le Médiateur a ouvert une enquête sur les vols d'expulsion réalisés massivement et organisés par Frontex en collaboration avec différents États membres, qui ont entraîné l'expulsion de plus de 10 800 personnes depuis 2006;*** ne doute pas que ce rapport spécial fera l'objet d'un rapport que rédigera sa commission des pétitions en collaboration avec sa commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures;

Or. en

7.1.2015

A8-0058/12

Amendement 12

Ángela Vallina, Marina Albiol Guzmán, Sofia Sakorafa
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

Jarosław Wałęsa

Rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2013
2014/2159(INI)

A8-0058/2014

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. encourage la Médiatrice a entretenir des liens et une coopération plus étroits avec les différents réseaux, notamment avec le Réseau européen des médiateurs et le dispositif européen relevant de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées; renouvelle son appel, déjà exprimé dans le rapport annuel 2012 de la commission des pétitions, à la mise en place, par le Parlement européen, d'un réseau regroupant les commissions des pétitions des parlements nationaux, dont les travaux viendraient compléter ceux du Réseau européen des médiateurs;

Amendement

19. encourage la Médiatrice à entretenir des liens et une coopération plus étroits avec les différents réseaux, notamment avec le Réseau européen des médiateurs et le dispositif européen relevant de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées; ***fait part de sa préoccupation quant à la disparition possible des médiateurs régionaux sous prétexte des réductions budgétaires annoncées notamment par le gouvernement espagnol; signale que la disparition de ces médiateurs pourrait réduire de manière significative les possibilités de nombreux citoyens européens de protéger efficacement leurs droits;*** renouvelle son appel, déjà exprimé dans le rapport annuel 2012 de la commission des pétitions, à la mise en place, par le Parlement européen, d'un réseau regroupant les commissions des pétitions des parlements nationaux, dont les travaux viendraient compléter ceux du Réseau européen des médiateurs;

Or. en

7.1.2015

A8-0058/13

Amendement 13

Ángela Vallina, Anne-Marie Mineur, Marina Albiol Guzmán, Sofia Sakorafa
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

Jarosław Wałęsa

Rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2013
2014/2159(INI)

A8-0058/2014

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. salue un certain nombre d'enquêtes importantes ouvertes par le Médiateur: sur **la** transparence des négociations du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), sur la dénonciation de dysfonctionnements au sein des institutions de l'Union, sur **la** transparence des groupes d'experts de la Commission, sur les cas de pantouflage, sur les droits fondamentaux dans la politique de cohésion, et sur l'initiative citoyenne européenne; attend avec intérêt les conclusions de ces enquêtes;

Amendement

24. salue un certain nombre d'enquêtes importantes ouvertes par le Médiateur: sur **le manque de** transparence des négociations du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), sur la dénonciation de dysfonctionnements au sein des institutions de l'Union, sur **le manque de** transparence des groupes d'experts de la Commission, sur les cas de pantouflage **et de conflits d'intérêts**, sur les droits fondamentaux dans la politique de cohésion, et sur l'initiative citoyenne européenne; attend avec intérêt les conclusions de ces enquêtes;

Or. en

Amendement 14

Ángela Vallina, Anne-Marie Mineur, Marina Albiol Guzmán, Sofia Sakorafa
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport**A8-0058/2014****Jarosław Wałęsa**

Rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2013
2014/2159(INI)

Proposition de résolution**Paragraphe 25***Proposition de résolution*

25. **salue** la décision du Conseil de l'Union européenne de publier les directives de négociation de l'Union relatives aux négociations du TTIP en cours entre l'Union européenne et les États-Unis; **salue** également la décision de la Commission de publier davantage de textes de négociation de l'Union et de permettre un accès élargi à d'autres documents dans le contexte des négociations du TTIP; estime que le fait de surveiller étroitement la transparence des négociations relatives au TTIP **a renforcé** le rôle du Médiateur en tant que gardien de la transparence de l'Union européenne; approuve la demande de la Médiatrice souhaitant une approche politique transparente et une campagne d'information sur le TTIP adoptées par les institutions européennes; s'engage à suivre les résultats de la consultation sur la transparence en ce qui concerne le TTIP, entre autres en étudiant les pétitions reçues sur la question, en particulier compte tenu de l'impact potentiel du TTIP et d'autres négociations commerciales sur la vie des citoyens européens;

Amendement

25. **prend acte de** la décision du Conseil de l'Union européenne de publier les directives de négociation de l'Union relatives aux négociations du TTIP en cours entre l'Union européenne et les États-Unis; **note** également la décision de la Commission de publier davantage de textes de négociation de l'Union et de permettre un accès élargi à d'autres documents dans le contexte des négociations du TTIP; **considère néanmoins que ces mesures sont trop faibles eu égard au manque de transparence notable des négociations sur le TTIP et à l'absence de participation publique à celles-ci**; estime que le fait de surveiller étroitement la transparence des négociations relatives au TTIP **renforcerait** le rôle du Médiateur en tant que gardien de la transparence de l'Union européenne; approuve la demande de la Médiatrice souhaitant une approche politique transparente et une campagne d'information sur le TTIP adoptées par les institutions européennes; s'engage à suivre les résultats de la consultation sur la transparence en ce qui concerne le TTIP, entre autres en étudiant les pétitions reçues sur la question, en particulier compte tenu de l'impact potentiel du TTIP et d'autres négociations commerciales sur la vie des citoyens européens; **demande en outre que**

*des référendums soient organisés sur le
TTIP afin de permettre aux citoyens et
aux résidents de chaque État membre
d'approuver ou non cet accord;*

Or. en